

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 SEPTEMBRE 2015

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 9 septembre 2015 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 1^{er} septembre 2015, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique HERAUD, Béatrice TURBE, Dominique BAESJOU, Virginie CANARD et Peggy LUTON ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Alain CLEMENT, Philippe MARSAC, Jacques DURET, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absentes excusées : Mesdames Annick DEVAUD et Emmanuelle CURRAN.

Pouvoirs : Madame DEVAUD à Monsieur CLEMENT.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MARSAC.

Assistait à la séance : Catherine COPPIN, Directrice Générale des Services.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2015.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 17 juin 2015.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET GROUPES DE TRAVAIL

Avant de laisser la parole aux animateurs des Commissions, Monsieur le Maire rappelle que la synthèse des travaux en vue du plan de référence communal devra être présentée en octobre 2015.

2.1 – COMMISSION « ESPACES VERTS » DU 17 JUIN 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui relate les travaux de la Commission « Espaces verts » du 17 juin dernier dont le but était de préparer la saison estivale aujourd'hui terminée.

1. POINT SUR LES TRAVAUX D'AVANT-SAISON

En introduction de la commission, Madame TURBE donne la parole à Fabrice DELAGE, jardinier de la Commune, pour faire un point sur les travaux d'avant-saison. Ainsi, malgré les perturbations liées aux absences successives d'agents pour cause d'arrêt de travail, l'équipe d'espaces verts a réussi à se mettre à jour au niveau des massifs et la campagne de

fauchage est sur le point d'être achevée. Reste certains secteurs à traiter côté du Peu Ragot et du chemin des Jardins. Rappelons qu'habituellement deux campagnes sont réalisées en avant-saison. Le terrain d'emprise du futur bassin de décantation des eaux pluviales au lieu-dit de Goisil a également été nettoyé ; reste à passer la débroussailleuse entre les tamarins.

Pour les prochains jours, sont programmés le désherbage du cimetière et le passage de la binette électrique le long des grands axes du village, à savoir les avenues de Nouralène, d'Antioche, du Moulin des Sables ainsi que venelle de la Raicheneau.

Le programme sera fonction du nettoyage des plages pour lequel certains agents doivent suivre une formation sur la cribleuse et le goémonier.

Par ailleurs, les Brigades Vertes seront en mission 15 jours pour nettoyer le square et les arrières-plages.

Monsieur PALITO évoque le fossé longeant la route départementale du Bois qui doit faire l'objet d'une intervention de nettoyage de la part de la D.I.D. depuis un certain temps. Faute d'intervention et considérant l'état de celui-ci et son rôle majeur pour l'évacuation des eaux pluviales, il propose que la Commune fasse intervenir une société de curage.

En réponse, Madame TURBE informe qu'elle dispose d'un devis pour ce genre de prestation demandé pour un autre secteur mais qui peut donner une idée d'ordre de prix. Il faut ainsi compter environ 3 € HT par ml, soit environ 5 400 € TTC pour 1,5 km sans l'évacuation des boues.

Monsieur PALITO précise que la D.I.D. comptait déposer celles-ci aux Clousies pour séchage et réutilisation un an après.

2. REPLANTATION D'ARBRES AVENUE DU PEU RAGOT

Suite à la campagne d'abattage d'arbres qui a eu lieu avenue du Peu Ragot au premier trimestre de cette année, Madame TURBE rappelle les critères retenus lors d'une précédente réunion pour l(es) essence(s) d'arbre(s) à replanter.

Ces critères sont :

- *Racines profondes*
- *Pas trop haut*
- *Feuillage persistant*
- *Pas de fruits*
- *Cohérence par rapport à la proximité de la plage*

Madame TURBE présente la proposition de Madame HERAUD, absente et excusée, de planter du pyrus (poirier fleur) à l'instar de ce qui s'est fait à l'angle de la rue du Corps de Garde. Seul inconvénient, les feuilles ne sont pas persistantes.

Madame DEVAUD propose le chêne vert ou pédonculé.

Monsieur PALITO propose quant à lui de retenir les essences présentes avenue de Nouralène, frêne et érable, pour obtenir une cohérence végétale dans le secteur. Il ajoute que le feuillage persistant n'est pas pour lui un critère prédominant dans la mesure où il est agréable de voir le cycle des saisons et le retour des bourgeons au printemps.

En synthèse, les essences retenues sont le chêne vert (ou autre), érable, frêne, poirier fleur. Pour le choix définitif, la Commune se fera conseiller par un pépiniériste.

Madame TURBE ajoute que deux arbres sont morts au droit de l'entrée des manèges GRELLIER. Il est proposé d'intégrer leur remplacement dans le programme de replantation de l'avenue du Peu Ragot.

3. PLANTATION DE VEGETAUX RUE DES COMBES

Madame TURBE rappelle que les services techniques ont procédé à l'abattage d'un pin rue des Combes sur demande d'un riverain qui se fait désormais le porte-parole des résidents du quartier en évoquant une volonté collective d'arborer cette rue. Avant d'avancer une réponse, une étude a été réalisée sur l'implantation des réseaux et des distances réglementaires de plantation par rapport aux propriétés privées.

Monsieur PALITO répond qu'il n'y a pas de raison particulière d'aménager cette rue si on fait référence au plan de gestion différenciée établi ces dernières années et estime qu'il existe d'autres priorités d'aménagements comme le chemin des Brardes.

Madame TURBE propose a minima de rogner la souche du pin et de lui laisser la possibilité de planter à sa charge un laurier fleur.

Cette proposition est approuvée.

4. AMENAGEMENT DU SQUARE A L'HORIZON 2017 (plan de référence)

Madame TURBE introduit le sujet en rappelant les fondements de ce projet qui reposent sur la mise en avant de l'espace de commémoration pour le 11 novembre 2018 et l'aménagement des espaces de jeux en lien avec la proximité de l'école.

En repartant de l'étude réalisée par le cabinet d'architectes paysagistes SABOURAUD en 2010, les membres de la commission soumettent un certain nombre de propositions telles que :

- *Le regroupement des aires de jeux à proximité du parcours découverte pour répondre notamment à la problématique de surveillance des enfants qui est parfois délicate en raison de la dispersion des espaces*
- *Aménagement de la pointe à l'angle de la rue du Square et de la rue Charles de Gaulle pour le boulodrome et le terrain de volley (emprise de 16 x 8). Une solution mixte pourrait être envisagée pour concilier ces deux activités.*
- *Intégration de tables de pique-nique*
- *Eclairage de mise en valeur du monument aux morts. Le reste du square devrait être suffisamment éclairé par les rues qui le délimitent*

- *Suppression des entrées sud du square côté cours des Poilus et rue du Square pour garder deux entrées principales de part et d'autre du monument, ainsi que l'allée centrale depuis la rue Charles de Gaulle*
- *Installation d'un hôtel à insectes*

Sur cette base, un schéma de principe sera réalisé par les services de la Commune pour valider ou non ces propositions, retenir des matériaux, essences de végétaux, mobilier, établir des devis ...

En termes de programmation, le calendrier serait le suivant :

- *2016 : déplacement / regroupement aires de jeux*
- *2017 : aménagement de l'espace commémoratif*
- *2018 aménagement terrain de volley / boulodrome / aire de pique-nique*

En raison de l'absence de temps disponible des services municipaux pour arracher la haie longeant le cours des Poilus, un devis a été établi s'élevant à 720 € TTC, évacuation des déchets comprise. Madame TURBE rappelle que la commission avait retenu comme essences d'arbustes la griselinia et le photinia.

Une prochaine réunion sera organisée 2^{ème} quinzaine d'août pour valiser la maquette et entamer la demande de devis.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Concours des villes et villages fleuris

Madame TURBE informe la commission du passage du jury le mardi 23 juin à 10 H 15.

5.2. Parking des Lilas

Ces derniers jours, une partie de la haie longeant le cimetière a été arrachée pour accueillir des racks à vélos. Fabrice DELAGE s'interroge sur l'avenir du reste de la haie car, en l'absence de végétaux, la bande noire récemment peinte en bas du mur risque de choquer par la différence de hauteur d'un bout à l'autre du mur. Madame TURBE répond qu'il est prévu de replanter ponctuellement des lilas pour casser ce linéaire.

5.3. Colombarium

Dans le cadre de l'aménagement du colombarium prévus pour septembre / octobre, Fabrice DELAGE s'interroge sur les travaux préalables à réaliser pour notamment dégager l'accès et préparer l'emprise des futures cases. Sur ce point, des précisions pourront lui être apportées une fois analysées les offres des candidats qui ont jusqu'au 26 juin pour déposer leur dossier en mairie.

Pour la replantation d'arbres avenue du Peu Ragot, Madame TURBE indique que le choix des essences sera fait lors de la prochaine commission, fin septembre.

Concernant l'aménagement du square, elle précise que seules ont été arrêtées les différentes zones. A ce sujet Monsieur le Maire indique que les boulistes demandent une remise en état des allées, ce à quoi Madame TURBE répond que le futur aménagement du square prévoira un espace commun pour les activités péri-éducatives et les boules. Elle répond également à Madame CANARD qui explique que les enfants de l'école y font du rugby, que la pelouse n'est pas un terrain de sport et Monsieur le Maire estime que les pratiques du volley dans le cadre des TAP et du rugby avec l'école ne sont pas incompatibles.

Madame TURBE conclut sur cette partie en indiquant que le but de la Commission est que le square soit prêt pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale en 2018.

Elle informe également l'Assemblée que la Commune a à nouveau reçu le 2^{ème} prix dans la 2^{ème} catégorie du concours des villes et villages fleuris, ce qui fait s'interroger les élus sur l'intérêt de continuer sur cette voie, notamment en tenant compte du peu de personnel de la Commune en espaces verts.

2.2 – COMMISSION « GRANDS TRAVAUX » DU 8 JUILLET 2015

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur PALITO qui indique que la réunion du 8 juillet 2015 est une réunion de travail dans le cadre de la préparation du futur plan de référence communal. Il en expose néanmoins le compte-rendu.

« Monsieur PALITO introduit la réunion en précisant que l'ordre du jour porte sur la poursuite du plan de référence entamé il y a près d'un an et dans la perspective de la réunion de synthèse du mois d'octobre qui aura pour objectif de faire un point sur l'avancée des travaux dans chaque commission.

1. VOIRIE

Monsieur PALITO présente le tableau de classement des voies sur la base d'un barème et de critères préalablement définis : état visuel, réseaux, circulation, sécurité, accessibilité et valorisation (notion patrimoniale).

L'objectif est de retenir environ 30 rues en vue d'une étude plus fine des travaux à réaliser et d'une planification qui devra prendre en compte les autres projets de la collectivité et sa capacité de financement. Ainsi, la réfection de la route de St Martin pourrait suivre l'aménagement du giratoire à l'entrée du village prévu en 2017, la réfection des rues Charles de Gaulle et du Square devra être coordonnée avec le projet d'aménagement du square...

En outre, le tableau fait apparaître certaines incohérences dues notamment aux données « circulation » et « sécurité » qui gonflent automatiquement les voies principales en termes de points totalisés alors même que celles-ci ont fait l'objet d'aménagements récents. Ainsi, pour rectifier ce point, les membres de la commission ont décidé de sortir certaines rues de la sélection, comme l'avenue de Nouralène, la rue du Corps de Garde et d'en retenir d'autres pour leur caractère patrimonial.

La commission décide également de rattacher les impasses à leurs rues principales sans quoi elles risqueraient d'être délaissées.

Sélection retenue par la commission :

N°	DESIGNATION	ETAT VISU	RESEAUX	CIRCULATIO	SECURIT	ACCESSIBILI	VALORISATIO
1	antioche, avenue d'	2	3	5	4	4	0
2	brardes, chemin des	2	2	5	4	3	0
3	mail, avenue du	1	2	5	4	4	0
4	olivette, petite rue de l'	1	2	5	4	2	2
5	poilus, cours des	3	2	5	3	1	2
6	Aristide Briand, rue (+ impasses)	2	0	5	2	4	2
7	Charles de Gaulle, rue de	2	0	5	4	3	1
8	Pasteur, rue (+ impasses)	1	0	5	2	4	3
9	Saint-Martin, route de	2	1	5	4	3	0
10	Joachim, route de (+ chem du Grand Moulin)	3	1	5	3	3	0
11	écoles, petite rue des	3	1	3	2	3	2
12	moulin des sables, avenue du (1ère partie)	2	0	5	4	3	0
13	square, rue du	2	0	5	3	1	2
14	Bois, route du	1	1	5	4	2	0
15	motte, rue de la (+placette)	2	0	5	2	2	2
16	océan, rue de l'	2	1	5	2	1	2
17	raigon, grande rue de la (+impasse du diable)	2	0	4	3	1	3
18	lilas, place des	2	1	5	0	3	2
19	olivette, rue de l'	2	0	5	0	2	3
20	raichenau, petite rue de la	2	1	3	4	2	0
21	paix, rue de la	2	0	4	2	2	2
22	tirefous, chemin des	2	1	5	4	0	0
23	garenes, petite rue des	2	0	5	2	1	1
24	âneries, rue des	2	1	4	3	1	0
25	goisil, route de (+ parking)	1	2	5	0	3	0
26	ormeaux, rue des	3	0	4	2	2	0
27	plage, avenue de la	2	0	5	3	1	0
28	Tuileries, rue des (+imp du Chêne vert + ven du Vieux Chai + ven du Vieux Bourg)	0	1	4	2	2	2
29	Roger Delteil, rue	3	0	3	0	1	3
30	archenaud, rue de l'	2	1	3	3	1	0
31	côtés, rue des	3	0	3	0	1	2
32	Malleau, rue	3	0	2	0	0	3
33	marguerite, impasse de la	3	0	1	0	0	3
34	pont, petite rue du	0	0	2	0	0	3

Le code couleur indique les rues qui pourraient être inclus dans un même programme voirie ou bien deux consécutifs.

Parallèlement, à cette sélection qui alimentera le programme de voirie en investissement, la commission établira une seconde liste de rues aux enjeux moindres mais qui pourraient nécessiter des travaux de réparation financés en section de fonctionnement du budget. Exemple : rue du Levant, rue du Vieux Marais, montée des Cidas, Rue du Petit Noue...

Une fois cette sélection validée, une fiche technique, dont une maquette est présentée aux membres de la commission, sera réalisée par rue intégrant une photo, un descriptif et précisant son état général, son taux d'accessibilité, l'état des réseaux et le détail du programme des travaux. A partir de ces fiches, un bureau d'études VRD pourrait être consulté pour réaliser un croquis de l'aménagement projeté précisant les coûts de réalisation. Ces données chiffrées seront ainsi utiles pour planifier le programme d'investissement en voirie pour les 10-15 prochaines années.

AVENUE D'ANTIOCHE



DESRIPTIF

Linéaire : environ 288 m
 Largeur emprise : environ 12 m
 Largeur chaussée roulante : environ 5,45 m

ETAT GENERAL

Corps de chaussée : dégradation de la voirie, faiçonnage, affaissement en rive
 Etat de revêtement : usé

ACCESSIBILITE

Taux d'accessibilité : 27,94%

Obstacles : absence de passages piétons, ressauts > 2 cm, absence de bandes d'éveil à la vigilance, défaut de détection tactile des limites ou de l'orientation des traversées, bombée de chaussée, absence ou effacement du marquage des traversées, mauvaise qualité du sol par endroits, trottoir parfois inférieur à 140 cm (tronçon 43), obstacle haut < 220 cm

RESEAUX

EP : Insuffisances du réseau
 Elec. : RAS
 Ass. : Réseau à renouveler
 AEP : A renouveler

Eclairage public :
 Téléphone :
 Fibre optique

Année de programmation des travaux : 2020

Détail du programme :

OBJET	TRAVAUX	COÛT TTC
Réseau d'eau pluvial	Création d'un bassin de stockage enterré parking des tennis de 85 m ³	180 000,00 €
Réseau d'assainissement	A renouveler	
Réseau d'AEP	A renouveler	
Eclairage public		
Voirie	Purges sur 270 m ² + bi-couche grille	18 500,00 €
Accessibilité	Travaux d'amélioration de l'accessibilité	25 000,00

Travaux associés :

OBJET	TRAVAUX	COÛT TTC
Réfection parking des tennis (1 580 m ² après création bassin de stockage des eaux pluviales)	Traitement surfacique du parking en bicouche gravillonné (calcaire ou pavés enherbés).	10 000,00 €* 50,00 €**
Création de places de stationnement réservés parking des tennis.	Signalisation horizontale	

* Marché N°2015-002 - Prix EIFFAGE : 5,50 € HT/m² pour traitement gravillonné

** Marché N°2015-004

Travaux de valorisation patrimoniale :

OUI NON

Si oui, détail :

25/06/2015

Modèle de fiche technique par voie.

2. RESEAUX

Monsieur PALITO présente ensuite la proposition de planification en matière de réseaux qui se construit suivant deux paramètres :

- L'examen des rénovations ou extensions déjà réalisées au cours des dernières années,
- Les informations transmises par les opérateurs suite à leur consultation.

Concernant l'eau pluviale, il est d'une part rappelé le mode d'entretien selon un cycle de 5 ans et d'autre part présenté un programme des aménagements à réaliser selon les prescriptions du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales. De plus, à la demande de la DDTM, la Commune prévoit de compléter ce document en y intégrant la gestion des eaux pluviales des espaces naturels.

Pour l'assainissement et l'eau potable, une liste de rues nécessitant un renouvellement des réseaux a été transmise par la SAUR.

Rémy PALITO informe la commission des travaux engagés par le Syndicat des Eaux (SDE) pour l'amélioration de la pression au nord de l'île. Sur le territoire de la Commune est prévu d'octobre à décembre 2015, le doublage des canalisations d'eau potable le long de la RD735 (Pas du Milieu-Derrière La Raigon, Grifforine-Château d'eau des Prises, La Passe-Route de Loix).

En matière de réseau électrique, il faut souligner l'importance des travaux déjà réalisés ces dernières années en partenariat avec le SDEER. Ainsi, les travaux restants en effacement de

réseaux sont relativement réduits et pourront être programmés dans les 10 prochaines années en ayant pour objectif de ne pas dépasser la barre des 40 000 € en annuités de la dette pour les prêts contractés auprès du SDEER (prêts sur 5 ans à 0%).

En parallèle des travaux d'effacement ou d'extension de réseaux, ERDF prévoit des augmentations de puissance sur plusieurs transformateurs électriques. Ces travaux sont réalisés hors financement communal.

Enfin, le réseau d'éclairage public a lui aussi fait l'objet d'une modernisation importante depuis 2010 suite à l'étude réalisée par CITEOS, société gestionnaire du SDEER. Cette modernisation a pour objectif de réduire les dépenses d'électricité qui représentait dans ce domaine près de 66 % de la facture communale en 2010. Une fois le programme achevée, une nouvelle étude devra être réalisée pour poursuivre cet effort.

3. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur PALITO rappelle aux membres de la commission qu'un marché public a été lancé en mai pour la réalisation de travaux au cimetière. La commande publique portait sur les deux prestations suivantes :

- *Agrandissement du colombarium avec aménagement de 9 cases pouvant contenir 2 à 3 urnes agencées en quinconce de façon pyramidale le long du mur du fond.*
- *Remaniement du bloc 3 avec :*
 - *Evacuation des pierres et monuments de 10 concessions*
 - *Fouilles, exhumations et mise à l'ossuaire des restes suivant la réglementation*

L'objectif est notamment de préparer des concessions pleine terre pour offrir une solution alternative aux caveaux.

Monsieur PALITO informe que 3 offres ont été reçues dont 2 respectant le budget que la commune s'était fixé pour ce programme à savoir 12 000 €. Après une première analyse, des informations et pièces complémentaires ont été exigées aux candidats après quoi il conviendra d'affiner l'analyse pour le choix définitif.

Les travaux sont programmés entre le 14 septembre et le 16 octobre 2015. »

Concernant la partie consacrée aux réseaux, Monsieur PALITO indique que les travaux de suppression sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime doivent débiter le 28 septembre prochain et durer jusqu'en décembre.

A ce sujet, Monsieur le Maire explique qu'actuellement le réseau d'eau potable est scindé en deux parties (route du Bois et rue du Pas du Milieu) et qu'avec l'installation d'un surpresseur au Bois-Plage, il n'y aura plus qu'une seule canalisation pour alimenter le château d'eau du Bois Henri IV. Monsieur PALITO ajoute que les équipements publics souffrent tout autant que les privés du manque de pression actuel.

Il indique ensuite, au sujet du colombarium dont il est question en point 3, que le choix du fournisseur s'est porté sur la société Granimont mais que les travaux ne seront pas réalisés pour la Toussaint pour des raisons techniques.

Monsieur le Maire précise que ce projet devra également être inclus dans la présentation du plan de référence le 20 octobre prochain.

3 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Sur proposition de Monsieur le Maire, la Décision Modificative n° 2 du budget communal est approuvée comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	DM2 2015 (€)
011	Charges à caractère général	64 600.00
012	Charges de personnel	40 600.00
014	Reversements et restitutions	9 200.00
023	Virement à l'investissement	357 400.00
65	Charges de gestion courante	8 300.00
66	Charges financières	- 6 000.00
67	Charges exceptionnelles	3 700.00
	TOTAL DEPENSES	477 800.00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	DM2 2015 (€)
013	Atténuations de charges	8 000.00
70	Ventes de produits et services	13 200.00
73	Impôts et taxes	56 700.00
74	Dotations et subventions	11 900.00
77	Produits exceptionnels	388 000.00
	TOTAL RECETTES	477 800.00

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	DM2 2015 (€)
Dépenses	5 800.00
Recettes	641 200.00

Opération 1002 – Matériel service technique

	DM2 2015 (€)
Dépenses	300.00
Recettes	0.00

Opération 1003 – Matériel service administratif

	DM2 2015 (€)
Dépenses	- 200.00
Recettes	0.00

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	DM2 2015 (€)
Dépenses	14 600.00
Recettes	0.00

Opération 1006 – Travaux de VRD

	DM2 2015 (€)
Dépenses	- 2 400.00
Recettes	0.00

Opération 119 – Ilot de la mairie

	DM2 2015 (€)
Dépenses	- 36 800.00
Recettes	- 1 100.00

Opération 120 – Espace du marché du Mail

	DM2 2015 (€)
Dépenses	159 000.00
Recettes	6 200.00

Opération 1201 – Pôle de santé et logements

	DM2 2015 (€)
Dépenses	152 000.00
Recettes	0.00

Opération 1202 – Halles

	DM2 2015 (€)
Dépenses	349 000.00
Recettes	0.00

Opération 122 – Gros travaux réseau pluvial

	DM2 2015 (€)
Dépenses	5 000.00
Recettes	0.00

Résultat général de la section d'investissement

	DM2 2015 (€)
Dépenses	646 300.00
Recettes	646 300.00

4 - TABLEAU DES EFFECTIFS – TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE EN 1ERE CLASSE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire explique qu'après avis de la Commission Administrative Paritaire, un adjoint d'animation de 2^{ème} classe de l'école peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2015 et qu'un agent de la mairie à mi-temps a passé avec succès l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sachant que les crédits budgétaires sont suffisants, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- transformer le poste actuel d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, et ce à compter du 1^{er} novembre 2015
- créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 17,5/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2016 qui ne sera pourvu qu'après avis de la Commission Administrative Paritaire

5 - PLACIER – PROLONGATION DE LA DUREE DU CONTRAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui rappelle que, sur la base de la délibération du 28 janvier 2015, un placier saisonnier a été recruté du 1^{er} avril au 30 septembre 2015. Le marché du centre village étant organisé jusqu'au 2 novembre 2015, elle propose au Conseil Municipal de prolonger son contrat jusqu'à cette date.

Les crédits budgétaires étant suffisants, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité cette proposition.

Madame TURBE ajoute que les nouvelles halles ont été appréciées de la clientèle mais que certains commerçants sont toujours insatisfaits.

6 - TRAVAUX DIVERS ONF – PLANS DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui rappelle que, lors de l'élaboration du budget 2015 « Ecotaxe » ont été inscrites les commandes suivantes à l'Office National des Forêts.

- Etude de conception de signalétique de plage
- Réalisation et mise en place de signalétique de plage
- Réalisation d'une étude d'aménagement du site de la Pergola

Compte tenu de la prise en charge partielle de ces travaux par la Communauté de Communes de l'île de Ré au titre de l'écotaxe, il propose les plans de financement suivants au Conseil Municipal qui les approuve à l'unanimité.

Etude de conception de signalétique de plage	3 000 € HT	Commune de La Couarde	600 € HT
		CDC Ile de Ré	2 400 € HT

Réalisation et mise en place de signalétique de plage	10 500 € HT	Commune de La Couarde	2 100 € HT
		CDC Ile de Ré	8 400 € HT

Réalisation d'une étude d'aménagement du site de la Pergola	5 500 € HT	Commune de La Couarde	1 100 € HT
		CDC Ile de Ré	4 400 € HT

Monsieur BERTHELOT explique par ailleurs la lourdeur des procédures de commandes avec l'ONF et estime qu'il est indispensable de se projeter bien en amont, au moins un an avant, afin de voir réaliser les projets en temps et heures.

7 - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DE (Ad'AP) DE L'EGLISE

Monsieur le Maire explique que le 1er janvier 2015 était la date limite pour la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP). Et que tout ERP doit faire connaître sa situation vis-à-vis du respect des règles d'accessibilité soit en attestant que celles-ci sont respectées, soit en déposant un Ad'AP avant le 23 septembre 2015.

Il donne la parole à Monsieur PALITO qui indique que, fin février 2015, les bâtiments communaux respectant les règles d'accessibilité ont fait l'objet d'une attestation auprès de la Préfecture (mairie, salle du Levant, salle des associations, bibliothèque...). Mais que, pour l'église, le diagnostic d'accessibilité réalisé par le bureau VERITAS fin 2009 mettait en évidence des écarts par rapport à la réglementation sur l'accessibilité et listait une série d'actions correctives dont le montant est évalué à environ 4 000,00 € TTC.

Considérant que la démarche Ad'AP est la seule option pour poursuivre, en toute légalité, les travaux de mise en accessibilité après le 1er janvier 2015, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à présenter en Préfecture la demande de validation de l'Ad'AP portant sur l'église qui vise à reprendre les propositions du rapport VERITAS pour réalisation des travaux envisagée en 2016-2017.

8 - ACQUISITION DE PARCELLES SANS MAITRE

Monsieur le Maire explique que, depuis le décès de leur propriétaire en 1994, les parcelles cadastrées section ZD n° 127 et 128 d'une superficie totale de 8980 m² sont « sans maître » et

le service des Domaines a été nommé curateur par ordonnance du 18 juillet 2014 rendue par le TGI de Bobigny ; à ce titre, les Domaines sont chargés de la vente de ces parcelles et ont proposé leur achat à la Commune.

S'agissant de terrains situés en zone NDrs2 du Plan d'Occupation des Sols, il propose au Conseil Municipal de s'en porter acquéreur au prix de 1,07 € par m², soit un prix total de 9 608,60 €, hors frais.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante unanime décide de se porter acquéreur des parcelles en question au prix de 1,07 € du m² et charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude réalisée en 2008 par Phytolab préconisait un stationnement en amont des dunes et que ces parcelles constitueraient une réserve foncière dans cet objectif.

9 - AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA RD 735 – CONVENTION DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2012, les services du Département de la Charente-Maritime, de la Communauté de Communes de l'île de Ré et de la Commune de La Couarde-sur-Mer travaillent sur un projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 735 au niveau du Moulin de Thomazeau.

Il indique que, par courrier du 28 novembre 2014, un projet de convention financière a été adressé à la mairie prévoyant une participation de la Commune à hauteur de 135 729,77 € HT et que, compte tenu du montant, une réponse a été adressée au Département pour repousser la réalisation du projet à l'automne 2017, date à laquelle les gros projets communaux seront terminés.

Il explique qu'il convient néanmoins que la convention de financement qui a été communiquée aux élus soit approuvée par le Conseil Municipal et signée par le Maire afin que la programmation des travaux soit arrêtée par le Département.

A Madame CANARD qui aimerait que ce projet sécuritaire avance plus rapidement, Monsieur PALITO indique que deux hivers seront de toutes façons nécessaires à la préparation des divers réseaux à adapter à cet endroit (eau pluviale, eaux usées, électricité).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve la convention de financement pour l'aménagement du carrefour giratoire sur la RD 735 proposée par le conseil Départemental, charge Monsieur le Maire de la signer ainsi que tous autres documents relatifs à cette affaire et s'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires autant que de besoin tout en précisant que les travaux ne pourront débuter qu'à l'automne 2017.

10 - PAPI – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°14-3282-DRCTE-B2 du 23 décembre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré n°73 du 14 juin 2012 et portant sur la validation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI),

Vu les délibérations de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré n°44 du 28 mars 2013, n°44 du 9 avril 2015, n°47 du 9 avril 2015, n°49 du 9 avril 2015 et portant sur la signature de conventions de gestion,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 29 juin 2015,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré n°99 du 9 juillet 2015 procédant à la modification de ses statuts,

La Commission Mixte Inondations (CMI) a labellisé l'intégralité du PAPI de l'Ile de Ré porté par la Communauté de Communes pour un montant de 45 121 000,00 € HT lors de sa séance du 12 juillet 2012.

Suite à cette labellisation, les modalités de financement et d'élaboration du PAPI labellisé ont été arrêtées dans une convention-cadre qui a été signée le 27 novembre 2012 à Saint Martin de Ré par l'ensemble des partenaires financiers du projet.

Le PAPI intègre, dans son axe 7, l'ensemble des travaux de mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion. Pour atteindre les objectifs de protection fixés pour chaque projet, le tracé des ouvrages doit être adapté et doit prendre en compte un certain nombre de contraintes liées au terrain. La réalisation des travaux, nécessite, en particulier, de s'assurer de la maîtrise du foncier, une partie de ces ouvrages pouvant se situer sur des parcelles privées.

Si le Département de Charente-Maritime est maître d'ouvrage de ces travaux, financés à 40 % par l'Etat, 20 % par le Conseil Régional, 20 % par le Conseil Départemental et 20 % par la Communauté de Communes, cette dernière a quant à elle vocation à réaliser l'entretien, une fois les ouvrages réceptionnés. A la demande des services de l'Etat, il a été convenu que le futur gestionnaire des ouvrages réalise les acquisitions foncières des parcelles privées concernées avec l'appui des Communes afin d'éviter la gestion de servitudes ou un transfert de propriété à l'issue des travaux.

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré a modifié ses statuts afin d'acquérir l'ensemble des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux programmés dans le cadre de l'axe 7 du PAPI. Dès lors, l'alinéa 3 du 1^{er} groupe de compétences optionnelles (article 5.2) a été complété comme suit :

« 3) Défense contre la mer :

- Réalisation de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
- **Acquisitions foncières des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux de l'axe 7 du PAPI**
- Digue et protection du trait de côte
 - o Entretien et défense des côtes après remise en état des digues pérennes par le Département de la Charente-Maritime
 - o Protection du Fier d'Ars et de la Fosse de Loix contre l'envasement et entretien du réseau hydraulique pour l'alimentation des marais
 - o Suivi du trait de côte et expérimentation de procédés techniques de protection du trait de côte. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur la modification des statuts communautaires telle qu'exposée.

11 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO qui explique que la Communauté de Communes de l'île de Ré a pour projet de mettre en œuvre un nouveau marché pour la fourniture de signalisation verticale, le précédent arrivant à son terme et qu'elle envisage de constituer un groupement de commandes dont elle assurerait la coordination.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commandes qui devrait être source d'économies. Monsieur le Maire est chargé de signer tous documents relatifs à cette affaire.

12 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MINIBUS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années maintenant, la Communauté de Communes met à disposition des Communes hors saison, les minibus qui servent en saison aux déplacements des touristes.

Il ajoute que, cette année encore, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la mise à disposition d'un véhicule jusqu'au 31 mai 2016 et de charger Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir qui a été communiquée à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Monsieur CLEMENT estime que les articles 2 et 4 relatifs aux assurances ne sont pas très clairs :

« article 2 : ... les bénéficiaires s'engagent ... à transmettre à la Communauté de Communes la preuve d'une assurance couvrant les risques de dommages aux biens et aux personnes, en cas d'accident imputable au conducteur, ... »

« article 4 : ... la Communauté de Communes s'engage à ... mettre à disposition un véhicule à jour des ... assurances »

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte ladite convention et charge Monsieur le Maire mais sous réserve expresse des explications nécessaires à la bonne compréhension du contrat.

13 - REHABILITATION DE TROIS COURTS DE TENNIS – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire explique que, comme chaque année, l'espace tennistique communal va accueillir des épreuves du tournoi international handisport mais qu'il s'est avéré que trois des neuf courts sont inutilisables en l'état et nécessitent des travaux de réhabilitation urgents des revêtements s'élevant à 12 052,00 € hors taxes.

Il en expose le plan de financement envisagé :

Réhabilitation de 3 courts	12 052,00 €	Fonds de concours CDC (30 %)	3 615,60 €
		Autofinancement	8 436,40 €
Total dépenses	12 052,00 €	Total recettes	12 052,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve ce plan de financement et de sollicite l'aide financière de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au titre du fonds de concours pour les équipements sportifs. Il charge également Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

14 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

14.1 – RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Ce rapport ayant été transmis à tous les Conseillers Municipaux, Madame CANARD s'interroge sur le rapport possible entre la baisse des apports de déchets et l'augmentation des dépôts sauvages. Monsieur le Maire répond que le nombre de dépôts sauvage reste constat au vu des rapports des écogardes de la Communauté de Communes. Il explique néanmoins que certains ont été causés par les dysfonctionnements dont ont souffert les bornes de collecte de Thomazeau jusqu'à la mi-août et déplore le comportement de certains qui ne font aucun effort pour apporter leurs déchets aux lieux prévus à cet effet.

Il conclut en indiquant que le tri a augmenté en pourcentage tout en diminuant de 12 % en volume.

14.2 – RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT DE LA MAIRIE – BILAN FINANCIER

Monsieur le Maire dresse le bilan financier de l'opération de restructuration de l'îlot de la mairie.

Bâtiment de la bibliothèque : 755 100 € dont 310 200 € d'autofinancement et 200 000 d'emprunt

Bâtiment de la mairie : 1 896 000 € dont 1 456 800 € d'autofinancement et 350 000 d'emprunt

Soit pour l'ensemble de l'opération, un autofinancement net de 1 767 000 correspondant à plus de 66 % du coût global et un autofinancement brut (prêts inclus) de 87,40 %.

14.3 – BILAN DE LA SAISON ESTIVALE 2015

Avant de donner la parole à ses Adjoints, Monsieur le Maire dresse un bilan rapide de la saison estivale 2015 :

- beaucoup de monde
- au vu du nombre de passages de véhicules au pont, beaucoup de visites à la journée et de courts séjours
- bruits et dégradations sur le secteur du Peu Ragot / Pergola surtout jusqu'à mi- juillet
- beaucoup de vols de vélos avec l'apparition de vols organisés / commandités
- quelques accidents mais rien de grave à déplorer

A ce sujet, Monsieur BERTHELOT fait remarquer que les gros moyens déployés lors de ces accidents ont provoqué des bouchons sans précédent. Son bilan de saison est le suivant :

- quelques algues et galets mais pas vraiment significatif
- l'opération « cendriers de plage » a très bien fonctionné
- effectivement une grosse fréquentation mais avec une consommation sur place plutôt moyenne
- les mouillages sauvages côte sud ont souffert du coup de vent de fin août

Concernant la circulation, Monsieur PALITO estime qu'elle était saturée autour du Mail, notamment en août. A ce sujet, Monsieur le Maire indique que les contraventions pour stationnement gênant sont passées de 35 € à 135 € le 3 juillet et que la Police Municipale a surtout fait de la prévention.

A Madame CANARD qui demande si le parvis du marché du Mail pourra être utilisé en stationnement en dehors de la saison, Monsieur PALITO explique que le revêtement n'est pas fait pour et que cela poserait des problèmes de gestion d'ouverture et de fermeture des bornes. Il ajoute que de nombreuses places de parking sont disponibles à proximité.

Toujours sur cette question de stationnement, Madame TURBE imagine un parking de délestage derrière le poste SAUR des Tirefous pour la pleine saison.

Invitée à cela, Madame HERAUD indique que, malgré une météo capricieuse, seul un concert a dû être annulé et que, malgré l'affluence, une seule plainte est à déplorée.

Madame TURBE dresse ensuite le bilan estival des activités dont elle a la charge :

- les nouvelles halles du marché du Mail ont ouvert dans les délais
- pour les chiffres d'affaire commerciaux, il s'agit d'une saison en demi-teinte
- elle a apprécié le travail des agents de la Police Municipale qui ont été efficaces et diplomates mais fermes

- quelques dégradations sur les espaces verts sont à déplorer mais peu de vandalisme dans l'ensemble
- malgré le peu d'agents, les services techniques ont efficacement fait face aux nombreuses sollicitations

A ce sujet, Monsieur le Maire explique que les agents techniques sont restés disponibles, y compris la nuit et prend pour exemple des agents qui ont accepté de travailler de 22 H 00 à minuit pour démonter les installations du festival de musique pendant le feu d'artifice du 15 août.

Concernant la Grande Rue, Monsieur CLEMENT pense que le panneau de « descente de vélo » n'est pas assez visible et Monsieur BROCHARD regrette que le nettoyage à haute pression ait enlevé une partie du revêtement (cailloux). A ce sujet, Monsieur le Maire précise que l'usage d'antimousse étant interdit, le choix des méthodes est difficile.

14.4 – POINT PAPI / PPRL / GEMAPI

Monsieur le Maire indique qu'après une réunion en Préfecture fin juillet sur le PPRL, celle prévue en août sur la loi GEMAPI a purement et simplement été annulée.

Concernant le PAPI, il informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est déroulée en août avec la Communauté de Communes et le Département au cours de laquelle il a été décidé que les batardaux prévus en 1^{er} rideau seront remplacés par des portails étanches pour plus de maniabilité et l'idée de palplanches métalliques en second rideau a été retenue mais pose encore quelques problèmes.

Il conclut en expliquant que le PAPI sera donc présenté en fin d'année en deux parties distinctes (1^{er} et second rideaux) pour un retour prévu fin 2016.

14.5 – POINT SUR LES RECOURS D'URBANISME

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à ce jour, les services de l'Etat ont déféré 10 dossiers d'urbanisme au Tribunal Administratif dont 2 en référé qui ont été rejetés.

Au niveau de l'île, il indique que les Communes de Loix et des Portes doivent être jugées en appel ce jour, ce qui permettra de connaître l'orientation des tribunaux.

Il précise que l'assurance « protection juridique » n'est saisie que dans les cas de risques financiers importants, c'est-à-dire les recours intentés par les privés et conclut en informant le Conseil Municipal que le délai de recours de deux mois contre la modification du POS est écoulé depuis le 17 août 2015 sans que l'Etat n'ait bougé.

14.6 – POINT SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 37 DIA sont à décompter du 1^{er} janvier au 31 août 2015 pour une prix de vente moyen de 375 378 €, ce qui marque une légère reprise des transactions mais une baisse de leur niveau de prix.

14.7 – INTERVENTIONS DIVERSES

A Madame LUTON qui s'enquiert de la suite donnée aux échanges avec certains des professionnels de santé, Monsieur PALITO indique qu'une réponse écrite est partie vendredi, que les travaux intérieurs sont très avancés et qu'une nouvelle visite sera organisée ce mois.

A Madame CANARD qui souhaite que la Commune réfléchisse à la position à prendre vis-à-vis des migrants, Monsieur le Maire explique qu'il faut, au préalable être capable d'intégrer une nouvelle population et de lui proposer un avenir avec du travail et des logements, ce sur quoi le territoire n'est pas vraiment prêt ; néanmoins il n'est absolument pas opposé à une réflexion en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23 H 15.